BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 245

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

835 275 090 RCS Grenoble.
BLOCKCHAIN PROCESS SECURITY.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Sigle : B.P.S..
Capital : 700040.00 EUR.
Adresse : 18, Rue De la Tuilerie, 38170 Seyssinet-Pariset.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions Société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif : Dénomination sociale : BPS SOLUTIONS Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 18 Rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET-PARISET Capital : 1.000 euros Numéro unique d'identification : 931 447 916 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Société apporteuse : Dénomination sociale : Blockchain Process Security Forme : Société par Actions Simplifiée Adresse du siège : 18 Rue de la Tuilerie – 38170 SEYSSINET-PARISET Capital : 700.040 euros Numéro unique d'identification : 835 275 090 Lieu d'immatriculation : GRENOBLE Evaluation de l'actif et du passif de la branche d'activité apportée par la société Blockchain Process Security dont la transmission à la société BPS SOLUTIONS est prévue : actif : 1.743.112, 65 euros passif : 880.574,22 euros soit un actif net de 862.538,43 euros Rapport d'échange des droits sociaux : les Parties ont retenu les valeurs comptables pour déterminer le rapport d'échange, soit 862.538 euros pour la branche d'activité et 1.000 euros pour la société BPS SOLUTIONS (soit 1 euro par action). En rémunération de l'apport, la société BPS SOLUTIONS augmentera son capital de 862.538 euros par l'émission de 862.538 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune, sans prime d'apport. Montant prévu de la prime d'apport : L'apport ne générera aucune prime d'apport Date du projet commun d'apport partiel d'actif : le 10 novembre 2026 Date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 12 novembre 2026 au Greffe du Tribunal de Commerce de GRENOBLE pour les chacune des sociétés..